

# La vérité sur le démantèlement des barrages de la Sélune

**La décision de suppression des barrages n'est pas le fait d'étrangers, mais bien celui de nos élus locaux qui ont, en responsabilité et à juste titre, validé le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux en 2007, à la quasi unanimité.**

**Quant le Député Guenhaël HUET parle en public de décision imbécile et injustifiée, c'est faire injure à nos élus politiques et associatifs de l'époque.**

## **Les barrages n'ont pas d'efficacité dans l'écrêtement des crues**

En novembre 2000, la route de Ducey à St Quentin-sur-le-Homme était coupée par la crue, au niveau de la laiterie. Combien de fois a-t-on dû évacuer l'habitant de la ferme du bateau et ses bêtes quand la Sélune passait dans sa maison et ses dépendances ?...

## **Les barrages ne sont pas une source d'énergie non polluante**

Souvenons-nous de la vidange de 1993. Quant à l'énergie, elle est déjà largement compensée par des énergies renouvelables **non polluantes** existantes ; éoliennes à Ger, panneaux solaires à St Georges-de-Rouelley pour un total de 38 millions de KWh équivalent à 16200 habitants, plus en projet 5 à 7 éoliennes ( 15 millions de KWh équivalent à 15000 habitants), **alors que les 2 barrages de la Sélune ne fournissent que 20 millions de KWh équivalent à 11000 habitants.**

## **Les barrages ne sont pas une activité touristique non délocalisable**

L'activité touristique est faible. En cause, l'accessibilité des rives, pratiquement nulle à la Roche qui Boit et réservée à quelques propriétaires privilégiés des quelques maisons sur le lac de Vezins. Pour la Mazure, la direction n'a pas attendu pour prendre des initiatives pour son développement en organisant dès le mois mai des séjours bien-être et nature. Il y a en projet des équipements sportifs que l'Etat veut bien accompagner dans le cadre du projet de développement durable. Beaucoup d'acteurs locaux devraient saisir cette opportunité et s'inspirer de cet exemple.

L'Ange Michel à une activité tournée sur les jeux pour enfants sans lien avec la Sélune.

La renaturation de la vallée permettra un apport touristique important : la randonnée, première activité de loisir en France peut y être développée. **En Bretagne, après la suppression du barrage de Kernansquillec, la vallée du Léguer a décuplé son attraction touristique.**

## **Les barrages ne peuvent constituer une réserve d'eau en cas de sécheresse**

La réserve d'eau s'évapore de plus de 10% en période de sécheresse, soit plus que le débit entrant dans le barrage. **Cela n'est rien comparé à la prolifération des cyanobactéries qui empêche toute activité sur le lac, pêche, baignade, canoë et bien sûr, toute utilisation pour l'alimentation en eau.**

## **Si les barrages sont maintenus, qui en supportera les coûts plus tard ?**

Les coûts sont jugés exorbitants mais ce n'est rien en comparaison des coûts à supporter à terme si les barrages devaient être maintenus. Qui payera les condamnations européennes pour non respect des objectifs fixés ? Qui supportera le coût des pollutions à venir lors des vidanges ? Qui payera leur effacement car il faudra bien les supprimer un jour ? Qui assurera l'accompagnement financier de la reconversion des activités économiques liées au lac, si elles n'ont pas disparues d'ici là à cause des pollutions répétées ? Est-ce notre Député et les Amis des Barrages ?

**Enfin, comment une association a-t-elle pu bénéficier de fichiers municipaux pour envoyer des « invitations » à tous les habitants des communautés de Ducey, Isigny et St Hilaire, et cela sur le dos du contribuable ? C'est à dire à vos frais et pour servir les intérêts d'un Député !**